



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4138

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Archives municipales et les Archives départementales et métropolitaines pour la mise à disposition d'images numérisées d'annuaires et indicateurs lyonnais

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4138 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - ARCHIVES MUNICIPALES ET LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES ET METROPOLITAINES POUR LA MISE A DISPOSITION D'IMAGES NUMERISEES D'ANNUAIRES ET INDICATEURS LYONNAIS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon et les Archives municipales de Lyon conservent, chacune, des annuaires et indicateurs - ancêtres des annuaires actuels - recensant sur la commune de Lyon et sur le territoire du département, la liste des personnes par rues et des commerces avec leurs exploitants.

Chacune des deux institutions ne conservant pas à ce jour la totalité des annuaires existants sur l'ensemble de la période 1711 à 2011, celles-ci se sont rapprochées afin de se mettre réciproquement à disposition les images numérisées des annuaires et indicateurs lyonnais dont elles disposent dans leurs fonds.

Il s'agit ainsi de faciliter les recherches des usagers, notamment en matière de généalogie, en permettant de consulter dans une seule des salles de lecture, des archives de la Ville ou du départementale, l'ensemble des périodes et documents, de 1711 à 2011.

Ainsi, la Ville de Lyon/Archives municipales de Lyon et les Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon sont convenues de se mettre chacune gracieusement à disposition une copie des images numérisées des annuaires et indicateurs dont elles disposent dans leurs fonds.

La mise à disposition des images se fera par échange de fichiers numériques.

La convention, jointe au présent rapport, formalise les conditions de cette mise à disposition pour une durée de cinq ans, reconductible 2 fois pour la même durée.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1- La convention établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et les Archives départementales et métropolitaine pour la mise à disposition d'images numérisées d'annuaires et indicateurs lyonnais est approuvée.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER